

**Déclaration commune de la première conférence ministérielle du Forum de partenariat Russie-Afrique, territoire fédéral «Sirius», Fédération de Russie, le 10 novembre 2024**

-11-11-2024

Nous, ministres des Affaires étrangères de la Fédération de Russie et des États africains reconnus par l'Organisation des Nations Unies (l'ONU), dirigeants de la Commission de l'Union africaine et des organes exécutifs des organisations d'intégration majeures de l'Afrique, ainsi que leurs représentants, sommes réunis le 10 novembre 2024 dans la Fédération de Russie, territoire fédéral «Sirius», pour participer à la première conférence ministérielle du Forum de partenariat Russie – Afrique.

Nous nous félicitons du niveau stratégique de la coopération russo-africaine et nous apprécions positivement le rythme de mise en œuvre des accords conclus lors du premier (Sotchi, 23-24 octobre 2019) et du deuxième (Saint-Petersbourg, 27-28 juillet 2023) sommets Russie-Afrique et énoncés dans leurs documents finaux, y compris le Plan d'action du Forum de partenariat Russie-Afrique pour 2023-2026.

Nous réaffirmons l'intention de poursuivre notre coopération au niveau stratégique afin de créer un ordre mondial garantissant la paix et la sécurité internationales pour tous, les possibilités égales pour le développement de tous les États, la préservation de leurs identités culturelles et civilisationnelles quels que soient leurs systèmes politiques, économiques ou sociaux, leur situation géographique, leurs potentiels démographiques et militaires et leurs ressources.

Nous saluons l'adoption par les chefs des délégations participant à la première conférence ministérielle du Forum de partenariat Russie-Afrique des déclarations communes sur les mesures visant à créer un système de sécurité internationale de l'information juste, transparent et équitable, sur le renforcement de la coopération dans la lutte contre le terrorisme et sur les questions d'actualité relatives à l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques.

Nous réaffirmons la responsabilité partagée de la Fédération de Russie et des États africains pour soutenir la mise en place d'un ordre mondial juste et stable

fondé sur les principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du droit de tous les peuples à l'autodétermination, comme le prévoit notamment la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale de l'ONU du 14 décembre 1960, ainsi que sur la nécessité de préserver l'identité nationale et les ressources nationales, la diversité culturelle et civilisationnelle et de protéger les valeurs traditionnelles.

Nous notons notre volonté de poursuivre la coordination des actions dans tous les domaines des relations russo-africaines sur la base de l'engagement mutuel de renforcer le dialogue et la coopération au sein du Forum de partenariat Russie-Afrique, conformément aux intérêts communs de nos pays et au bénéfice mutuel.

Nous soutenons les aspirations des États africains telles qu'elles sont inscrites dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine «L'Afrique que nous voulons» et dans l'Agenda 2030 pour le développement durable adopté par l'Assemblée générale de l'ONU dans sa résolution 70/1 du 25 septembre 2015.

Nous notons la nécessité d'intensifier nos efforts en vue d'une coopération renforcée et mutuellement bénéfique et de soutenir l'Afrique dans la mise en œuvre des objectifs de développement prioritaires de l'Agenda 2063 de l'Union africaine «L'Afrique que nous voulons».

### **Coopération dans le domaine de la politique**

Nous constatons une augmentation significative des contacts au plus haut niveau politique entre la Fédération de Russie et les États africains et nous nous félicitons du renforcement de la présence diplomatique mutuelle tant dans la Fédération de Russie que sur le continent africain.

Nous réaffirmons notre engagement à contribuer de manière cohérente au renforcement de la souveraineté nationale de la Fédération de Russie et des États africains sur la base des normes du droit international, des législations nationales, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine «L'Afrique que nous voulons» et d'autres documents stratégiques, ainsi que notre volonté d'élaborer des formats

multilatéraux avec la participation prépondérante des pays qui respectent le principe de l'égalité souveraine des États.

Nous considérons le développement d'un partenariat constructif avec l'Union africaine et les organisations d'intégration africaines majeures comme la priorité de la politique étrangère de la Fédération de Russie et des États africains.

La Russie reconnaît les efforts entrepris par le continent africain pour accélérer l'intégration des régions du continent et faire progresser le développement économique grâce à la réalisation du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Les ministres africains saluent et apprécient la volonté de la Russie de soutenir le deuxième Plan décennal de mise en œuvre visant à réaliser les aspirations et les objectifs énoncés dans l'Agenda 2063, le cadre stratégique pour le développement de l'Afrique.

Compte tenu du rôle des BRICS dans la promotion d'un système équitable et inclusif de relations internationales, fondé sur un ordre international juste et l'égalité de tous les États, nous saluons l'ouverture des BRICS à un travail exhaustif avec les pays africains pendant la présidence russe des BRICS en 2024. Nous notons avec satisfaction les décisions du XVI<sup>e</sup> sommet des BRICS qui s'est tenu à Kazan du 22 au 24 octobre 2024, visant à promouvoir le développement équitable et la sécurité à l'échelle globale, notamment par le biais de dialogues et de partenariats qui renforcent la coopération avec les États africains.

Nous réaffirmons notre aspiration commune à renforcer le rôle central de l'ONU dans la promotion d'un multilatéralisme inclusif et dans la préservation de la paix et de la sécurité. Reconnaisant l'injustice du manque de représentation permanente des pays africains au Conseil de sécurité de l'ONU et la nécessité d'éliminer l'injustice historique à son égard, nous sommes prêts à coopérer de manière constructive sur les questions de la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU afin de l'adapter au monde multipolaire émergent qui se caractérise à la fois par de nouvelles menaces et de nouvelles opportunités, sur la base de la position commune des États africains définie dans le Consensus d'Ezulwini sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies et dans la Déclaration de Syrte de 2005.

Nous saluons le large soutien des États membres de l'ONU à la position africaine commune dont ils respectent la légitimité, ainsi qu'aux appels lancés pour que le continent africain soit traité comme une priorité et un cas particulier dans le processus de la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU.

Nous sommes favorables à une coopération étroite au sein des plateformes de l'ONU, y compris avec les membres non permanents du Conseil de sécurité de l'ONU représentant les États africains et d'autres organisations internationales.

Nous réaffirmons notre engagement à déployer des efforts conjoints pour lutter contre toute manifestation de néocolonialisme et contre les formes violentes et non-violentes d'exploitation des ressources des États et des peuples souverains. Nous soutenons les efforts visant à achever le processus de la décolonisation véritable du continent africain sous la direction de l'ONU et conformément aux dispositions de sa Charte.

Nous envisageons la possibilité d'organiser un travail commun des agences d'archives nationales afin de préserver la mémoire historique des crimes et des conséquences de l'époque coloniale, d'établir un mécanisme de coordination permanent pour élaborer et harmoniser la vision de l'achèvement du processus de la décolonisation de l'Afrique et de créer une base d'archives publique destinée à évaluer les instruments juridiques pour indemniser les dommages causés aux États africains pendant l'ère coloniale et pour restituer les biens culturels déplacés au cours du pillage colonial, y compris dans le cadre des forums de l'ONU.

Nous avons l'intention de promouvoir le renforcement ultérieur de la coopération et le soutien des initiatives mutuelles sur les plateformes internationales pour lutter contre toute manifestation de racisme, de discrimination raciale et de discrimination fondée sur la religion ou l'origine, y compris la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, le nationalisme agressif, le néonazisme et le néofascisme, et nous sommes résolus à coopérer ensemble pour parvenir à la pleine mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban de 2001.

Nous sommes déterminés à lutter contre la falsification de l'histoire, en particulier à la lumière de la célébration, en 2025, du 80<sup>e</sup> anniversaire de la Victoire sur le nazisme dans la Seconde Guerre mondiale.

Nous déclarons notre volonté à soutenir par des efforts conjoints la dépolitisation des mécanismes de la justice pénale internationale qui doivent fonctionner dans le plein respect du principe de l'égalité souveraine des États.

Nous convenons de résister à la politisation de l'agenda international en matière de droits de l'homme et du travail de tous les autres organes techniques des Nations Unies.

Nous soulignons l'importance de la coopération interparlementaire russo-africaine. Nous nous félicitons en outre de la tenue régulière des conférences parlementaires internationales au format Russie-Afrique qui contribuent à renforcer le dialogue entre l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, le Parlement panafricain, les parlements nationaux des États africains et les groupes d'amitié bilatéraux.

### **Coopération dans le domaine de la sécurité**

Nous soulignons la nécessité d'efforts collectifs et d'approches globales visant à réexaminer et renforcer l'architecture internationale de paix et de sécurité, en mettant l'accent sur l'élimination des causes profondes des conflits tant internes qu'entre États, sur la base de l'inviolabilité du principe de la sécurité égale et indivisible.

Nous réaffirmons notre volonté de travailler ensemble pour renforcer et élaborer un cadre politique international visant à assurer la stabilité stratégique, le désarmement, le contrôle des armements et la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

Nous restons attachés au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et nous sommes convaincus que l'une des tâches prioritaires pour le maintien du système de sécurité internationale est d'assurer sa pleine mise en œuvre et de parvenir rapidement à son universalité.

Nous appelons les Parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC) à s'y conformer pleinement, car il s'agit d'un instrument important dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Nous réaffirmons le soutien de toutes les parties à cet instrument à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et prônons une prise de décision par consensus en vue de surmonter les divergences au sein de cette Organisation. Nous plaidons en faveur de la promotion de la coopération internationale et du développement économique et technologique dans le cadre de la Convention.

Nous notons qu'il est nécessaire de lancer des négociations multilatérales sur une convention internationale visant à réprimer les actes de terrorisme chimique et biologique. Nous soulignons qu'il est primordial de respecter et de renforcer la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (CABT) pour les Parties à celle-ci.

Nous soulignons qu'il est extrêmement important d'accélérer la mise en œuvre des résolutions relatives à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, y compris la Conférence convoquée conformément à la décision 73/546 de l'Assemblée générale de l'ONU. Nous appelons toutes les parties invitées à participer à cette conférence de bonne foi et à s'associer à cet effort de manière constructive.

Nous reconnaissons la nécessité d'une plus grande coopération entre les membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de l'ONU et l'engagement à sauvegarder l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique exclusivement à des fins pacifiques et au profit de l'humanité toute entière. Nous invitons les États africains qui n'en sont pas encore membres à envisager de poser leurs candidatures à l'adhésion au Comité.

Nous encourageons les États africains qui ne sont pas encore membres du COPUOS à envisager d'y adhérer en vue de participer au dialogue constructif entre

les nations spatiales et les pays en développement intéressés par la sauvegarde de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique exclusivement à des fins pacifiques.

Nous sommes conscients de l'adoption de la politique et de la stratégie spatiale africaine par la Conférence de l'Union africaine lors de sa vingt-sixième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba les 30 et 31 janvier 2016, et nous rappelons que cette avancée marque le premier pas vers la réalisation d'un programme spatial africain dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et nous nous félicitons à cet égard de la création de l'Agence spatiale africaine.

Nous réaffirmons notre détermination à faire tout notre possible pour prévenir la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique (PAROS), y compris l'implantation d'armes dans l'espace et sa transformation en une arène de confrontation militaire.

Nous rappelons qu'il est urgent de négocier un instrument multilatéral juridiquement contraignant offrant des garanties fiables en matière de prévention de l'implantation de tout type d'armes dans l'espace extra-atmosphérique et de la menace ou du recours à la force contre des objets spatiaux.

Nous appelons à une intensification des efforts pour mettre en place un système international de sécurité de l'information juste et équitable, conformément aux principes de l'égalité souveraine des États et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Nous soutenons l'élaboration d'un cadre juridique universel visant à prévenir et à régler de manière pacifique les conflits dans l'espace de l'information et de la communication, ainsi qu'à prévenir et à combattre l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à des fins criminelles.

Nous soulignons également l'importance de la mise en œuvre non-discriminatoire des règles, normes et principes volontaires approuvés pour un comportement responsable des États dans ce domaine.

Nous avons l'intention d'œuvrer à la mise en place, sous l'égide de l'ONU, d'un mécanisme de négociation permanent uni sur la sécurité internationale de l'information, dont le fonctionnement serait basé sur le principe de consensus et la

participation de tous les États, comme il en a été convenu en juillet 2024 lors de la session du Groupe de travail à composition non limitée compétent.

Nous mettons l'accent sur la nécessité de renforcer la viabilité des segments nationaux de l'Internet et nous soulignons l'importance des efforts communs pour surmonter la fracture numérique entre les États.

Nous confirmons l'importance du principe des « Solutions africaines aux problèmes africains » pour le règlement des conflits. Nous sommes prêts à coopérer pour prévenir et résoudre les situations de conflit ainsi que pour mettre en œuvre des mesures concrètes visant à rétablir la paix et la stabilité sur le continent africain. Nous nous engageons également à déployer des efforts visant à assurer le financement adéquat, prévisible et durable des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine, autorisées par le Conseil de sécurité de l'ONU et placées sous l'autorité de ce dernier, conformément au Chapitre VIII de la Charte de l'ONU. À cet égard, nous nous engageons à coopérer étroitement à la mise en œuvre effective de la résolution 2719 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 21 décembre 2023, qui facilite les demandes du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine visant à obtenir l'autorisation du Conseil de sécurité des Nations Unies pour que les opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine au titre des chapitres VII et VIII de la Charte aient accès aux quotes-parts des Nations Unies, conformément à l'article 17 de la Charte ainsi qu'au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

Nous réaffirmons notre attachement au respect et à l'application du droit international et rejetons toute autre approche qui s'écarterait de ce cadre au risque de conduire à une instabilité régionale en Afrique et nous nous engageons à privilégier les solutions diplomatiques et pacifiques, y compris en promouvant un dialogue inclusif visant à résoudre les crises et les conflits en Afrique.

Nous saluons les efforts déployés par les États africains, l'Union africaine et les organisations d'intégration majeures de l'Afrique pour faire progresser le processus global de règlement pacifique. À cet égard nous nous félicitons de la décision du jury du Prix international de la paix Léon Tolstoï d'attribuer le premier

prix dans son histoire à l'Afrique, représentée par l'Union africaine, pour son apport considérable au maintien de la paix.

Nous réaffirmons notre volonté de créer un mécanisme permanent de dialogue russo-africain au plus haut niveau, qui contribuerait à la paix, à la stabilité et à la sécurité, ainsi qu'à la coordination des efforts dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, la résolution des problèmes environnementaux et des questions liées à la sécurité alimentaire et à celle de l'information.

Nous exprimons une grave préoccupation quant à l'activité croissante des organisations terroristes dans diverses régions de l'Afrique et aux menaces que ces organisations posent à la stabilité et à la sécurité des États africains.

Nous saluons les efforts de l'Union africaine dans la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent qui conduit au terrorisme et leur prévention, ainsi que la contribution des institutions africaines dans ce domaine, notamment le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT) et l'Assemblée générale du Mécanisme africain de coopération policière (AFRIPOL).

Nous condamnons résolument tous les actes de terrorisme comme des crimes pour lesquels il ne peut y avoir de justification et nous réaffirmons notre attachement à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, le financement du terrorisme et l'octroi des « refuges » pour les terroristes.

Nous réaffirmons vivement que le terrorisme ne peut et ne doit être associé à aucune religion, civilisation, nationalité ou origine ethnique et nous réitérons que tous les efforts déployés pour le combattre doivent être conformes au droit international, en particulier à la Charte des Nations Unies.

Nous saluons les mesures entreprises par la Fédération de Russie afin d'appuyer les efforts contre-terroristes sur le continent africain, y compris par le biais des activités programmatiques de l'UNOCT.

Nous saluons les progrès réalisés dans le cadre de la coopération des agences gouvernementales concernées russes et africaines reconnues mutuellement dans la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent et nous comptons sur la poursuite des efforts visant à lutter contre ces fléaux.

Nous visons à intensifier la coopération dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs, le partage des informations et des meilleures pratiques dans ce domaine, aussi bien qu'en matière de traitement et de réadaptation des personnes souffrant de troubles liés à l'utilisation de substances, de prévention de la consommation de la drogue et de promotion de modes de vie sains.

Nous notons avec une grande inquiétude les disparités persistantes dans les progrès réalisés pour assurer l'accès, la disponibilité et le caractère abordable des substances réglementées à des fins médicales et scientifiques, en particulier pour le soulagement de la douleur et les soins palliatifs, dans les pays en développement, notamment en Afrique, et nous appelons à l'élimination de tous les obstacles à cet égard.

Nous reconnaissons la nature complexe et transfrontalière de la criminalité transnationale organisée et nous réaffirmons notre engagement à renforcer davantage la coopération dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée sans politisation ni deux poids deux mesures.

Nous nous félicitons de la mise au point de la « Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité; Renforcement de la coopération internationale pour la lutte contre certaines infractions commises au moyen de systèmes d'information et de communication et pour la communication de preuves sous forme électronique d'infractions graves » et nous comptons sur son entrée en vigueur dans les meilleurs délais, tout en affirmant notre engagement à renforcer la coopération internationale pour lutter contre l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à des fins criminelles.

Nous restons préoccupés par la prolifération des armes légères et de petit calibre qui continue de constituer une menace pour la paix et la sécurité du continent et nous soulignons qu'il est important de renforcer la coopération internationale en vue de la mise en œuvre de l'initiative « Faire taire les armes en Afrique d'ici 2030 », conformément à l'Agenda 2063 de l'UA.

Nous restons déterminés à lutter contre la piraterie et les vols à main armée en mer. Nous réaffirmons notre volonté de développer davantage la coopération internationale équitable dans ce domaine, notamment en améliorant la capacité de combat et l'équipement technique des forces de sécurité maritime.

Soulignant que l'Union africaine et l'Organisation du traité de sécurité collective continuent de jouer un rôle essentiel pour assurer et maintenir la sécurité et la stabilité régionales, nous estimons qu'il existe de bonnes possibilités de coopération entre ces organisations.

Nous sommes profondément préoccupés par les conflits en cours au Moyen-Orient et par la détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé, en particulier par l'escalade sans précédent de la violence dans la bande de Gaza suite à l'opération militaire de l'Israël qui a entraîné des pertes massives au sein de la population civile, un grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays et la destruction des infrastructures civiles.

Nous exprimons notre inquiétude face à la situation au Liban. Nous condamnons les pertes en vies humaines et les dégâts considérables causés à l'infrastructure civile par les attaques israéliennes dans les zones résidentielles du Liban et appelons à la cessation immédiate des opérations militaires. Nous soulignons la nécessité de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'État libanais et de créer les conditions pour une solution politique et diplomatique afin de préserver la paix et la stabilité du Moyen-Orient.

Nous soutenons l'adhésion à part entière de la Palestine aux Nations Unies en réaffirmant notre attachement en faveur d'un règlement prévoyant deux États sur la base juridique internationale universellement reconnue, y compris les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'ONU, ainsi que l'initiative de paix arabe qui prévoit la création d'un État palestinien souverain, indépendant, viable, pacifique et sûr à côté de l'Israël sur la base des frontières internationalement reconnues de juin 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale.

Nous appelons donc à un cessez-le-feu immédiat et global qui conduirait à la libération des otages et des détenus, à l'augmentation de la fourniture et de la distribution de l'aide humanitaire ainsi qu'à la garantie d'un accès sûr et sans entrave à tous les Palestiniens dans le besoin, comme le prévoient les résolutions récemment adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU, et nous nous félicitons des efforts internationaux et régionaux continus à cet égard.

### **Coopération dans le domaine commercial et économique**

Nous nous félicitons de la croissance progressive des économies nationales des États africains, de leur intégration économique efficace à plusieurs niveaux et du lancement réussi de la Zone de libre-échange continentale africaine, la plus grande zone de libre-échange au monde.

Nous exprimons notre volonté à poursuivre nos efforts conjoints pour renforcer la voix et la représentation des pays du continent africain dans l'architecture de la gouvernance économique mondiale. Nous saluons donc l'adhésion de l'Union africaine au G20, le forum principal de coopération économique et financière internationale au sein duquel nous poursuivrons notre interaction pratique.

Nous saluons la présidence sud-africaine du G20 à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2024, car c'est la première fois qu'un pays africain dirige cette organisation influente. Nous attendons que l'Afrique du Sud assure sa présidence du G20 de manière inclusive et progressive en plaçant les intérêts des pays du Sud, et notamment de l'Afrique, au centre de l'agenda économique international.

Nous nous félicitons de l'augmentation des échanges commerciaux, principalement des produits agricoles, des denrées alimentaires et d'engrais, entre la Fédération de Russie et les États africains malgré les mesures restrictives unilatérales.

Nous soulignons l'importance de notre engagement à assurer la sécurité alimentaire et la nutrition, à promouvoir l'efficacité agricole et à encourager la coopération ultérieure dans ces domaines pour une agriculture moderne et une augmentation de la productivité et de la production agricoles en Afrique.

Nous saluons l'initiative de la Fédération de Russie d'organiser une conférence internationale sur la sécurité alimentaire à Addis-Abeba (Éthiopie) en 2025, avec la participation des agences compétentes de la Fédération de Russie et des États africains, des fournisseurs russes principaux de denrées alimentaires et d'engrais, des experts en agriculture et des scientifiques.

Nous prenons acte de la mise en œuvre de l'initiative russe présentée lors du deuxième sommet Russie – Afrique qui consiste à faire don des céréales russes aux pays du continent en besoin.

Nous constatons que des efforts actifs sont déployés pour améliorer le cadre juridique applicable à un large éventail des relations russo-africaines dans les domaines du commerce, de l'économie, du crédit et des finances, de la science et de la technologie et dans d'autres domaines.

Nous sommes satisfaits des efforts déployés par la Fédération de Russie et les pays africains pour promouvoir les projets d'investissement conjoints visant à accroître le développement socio-économique des États et à renforcer leur souveraineté en ce qui concerne l'industrie et les infrastructures. Nous mettons un accent particulier sur l'approfondissement de la coopération dans les domaines de la science, de la technologie, de l'innovation et de l'industrie, l'amélioration des infrastructures de transport et de logistique, du secteur minier, ainsi que sur le renforcement de la numérisation, du transfert de technologies, des applications énergétiques et non énergétiques des technologies nucléaires et de la coopération dans l'économie bleue axée sur les océans.

Nous constatons le développement des projets de coopération conjoints dans le domaine de l'énergie. Nous soulignons qu'un accès universel garanti à une énergie abordable, fiable, durable et moderne est au cœur de la croissance économique, de la stabilité sociale, de la sécurité énergétique mondiale, régionale et nationale et du bien-être de tous les peuples du monde.

Nous soulignons l'importance d'élargir l'utilisation des monnaies nationales dans les transactions commerciales et financières entre la Fédération de Russie et les États du continent africain.

Nous notons qu'il est nécessaire de faire converger les approches visant à créer de nouveaux corridors de transport internationaux efficaces et à préserver des corridors existants pour le développement économique mutuellement bénéfique de la Fédération de Russie et des États africains. Nous mettons l'accent sur la nécessité d'assurer la sécurité de ces corridors dans le cadre du droit international, notamment afin d'éviter toute perturbation des chaînes d'approvisionnement, ce qui constitue une tâche essentielle.

Nous considérons qu'il est nécessaire de renforcer le dialogue entre l'Union économique eurasiennne (UEE) et les pays et les organisations d'intégration majeures du continent africain ainsi que de soutenir les efforts des États africains qui souhaitent conclure des accords de libre-échange avec l'UEE.

Nous réaffirmons notre ferme soutien à un système commercial multilatéral fondé sur les règles, juste, inclusif et non discriminatoire avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) comme son élément central.

Nous nous opposons aux mesures restrictives unilatérales qui ne sont pas conformes aux règles de l'OMC, ainsi qu'à la politisation des relations économiques internationales, ce qui conduit à la fragmentation du commerce mondial, à un protectionnisme accru et à une concurrence déloyale.

Nous soulignons l'importance de la réforme de l'OMC à travers un processus de négociation transparent et inclusif mené par ses membres. Nous soulignons qu'un système de règlement des différends de l'OMC accessible, efficace et pleinement opérationnel est d'une importance capitale pour assurer la sécurité et la prévisibilité du système commercial multilatéral.

Nous condamnons le recours à des mesures restrictives unilatérales et nous insistons sur la nécessité de décourager tout moyen de discrimination injustifiable ou arbitraire, toute pression politique qu'il s'agisse d'obstacles ouverts (mesures coercitives unilatérales) ou déguisés au commerce, aux marchés, à la logistique, au financement ou à l'aide humanitaire (tels que le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières), et nous soulignons que de telles mesures sont inacceptables. Nous soulignons que les restrictions illégales et leur application extraterritoriale

entravent le libre-échange, ont un impact négatif sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, provoquant l'instabilité des marchés globaux de l'alimentation et de l'énergie, ainsi que sur la sécurité des transports, y compris l'aviation civile.

Nous préconisons vivement de réformer les règles et les procédures du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale dans l'intérêt des États en développement, en particulier des États africains, et d'accroître leur représentation au sein de la direction de ces organisations. À cet égard, nous nous félicitons de l'attribution d'un poste supplémentaire du directeur exécutif au sein du conseil d'administration du Fonds monétaire international pour un représentant de l'Afrique subsaharienne. Nous reconnaissons la nécessité de réformer les politiques et les pratiques des banques multilatérales de développement (BMD) afin d'accroître leurs capacités de prêt, de mobiliser les financements provenant de diverses ressources, d'en augmenter l'impact et de faciliter l'accès à ces financements pour les pays qui en ont besoin, y compris pour le financement du développement.

Nous notons le renforcement de la coopération bilatérale constructive et fructueuse dans le cadre du Processus de Kimberley, le seul mécanisme international légitime et universel de régulation de l'industrie mondiale du diamant, visant à maintenir la stabilité du marché des pierres précieuses, et nous nous félicitons de la collaboration accrue au sein de l'Association des producteurs de diamants africains afin de garantir le développement durable de l'industrie du diamant en Afrique.

**Coopération dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, de la culture, des sports, de la politique de la jeunesse et des médias**

Nous apprécions hautement le renforcement des liens dans le domaine des recherches scientifiques et de l'éducation entre la Fédération de Russie et les États africains, le renforcement des contacts entre les organisations éducatives et scientifiques et l'intérêt mutuel croissant des citoyens de la Fédération de Russie et des pays africains pour l'étude des langues et des cultures respectives.

Nous saluons les initiatives visant à promouvoir l'éducation, la science, la technologie et l'innovation dans le cadre de «l'Année de l'éducation 2024» proclamée par l'Union africaine.

Nous saluons la mise en œuvre de projets importants par la Fédération de Russie et les pays du continent africain, notamment l'augmentation régulière du quota de bourses d'État de la Fédération de Russie pour les citoyens africains qui étudient dans les établissements d'enseignement supérieur russes, la réalisation de programmes de formation continue dans des spécialités qui sont une priorité pour les partenaires africains, y compris des spécialités techniques et scientifiques, la formation du personnel enseignant pour les établissements d'enseignement général en Afrique et l'activité efficace des consortiums d'universités russes et africaines – le Réseau universitaire russo-africain (RAFU), le Consortium international des universités techniques «Nedra» («Sous-sol d'Afrique»), le Réseau universitaire russo-africain de transport.

Nous notons avec satisfaction la coopération dynamique entre la Fédération de Russie et les États africains dans le domaine de la culture, notamment le renforcement des liens entre les organisations et associations concernées, l'intensification des échanges de délégations et des tournées, ainsi que l'organisation des manifestations culturelles dans la Fédération de Russie et dans les pays du continent africain.

Nous exprimons notre volonté à développer la coopération dans le domaine du sport, notamment en organisant des compétitions communes, en soutenant la participation des athlètes aux compétitions internationales, en échangeant des délégations et des expériences entre les organisations et associations concernées et en recherchant de nouveaux domaines de coopération sportive.

Nous soulignons qu'il est inacceptable de politiser la science, la culture et le sport et d'utiliser ces domaines en tant qu'outil de discrimination à l'encontre des scientifiques, des travailleurs culturels et des athlètes pour des raisons de nationalité, de langue, de religion, d'opinions politiques ou d'autres convictions,

d'origine raciale ou sociale. Nous appelons à une coopération internationale équitable qui soit en accord avec l'esprit et les principes d'un monde multipolaire.

Nous constatons la consolidation des liens entre la Fédération de Russie et les pays africains dans le domaine de la jeunesse, notamment dans le cadre du Festival mondial de la jeunesse tenu du 1 au 7 mars 2024 en Fédération de Russie sur le territoire fédéral «Sirius».

Nous reconnaissons l'importance d'une participation accrue des femmes aux processus politiques et socio-économiques, y compris à la prévention et à la résolution des conflits, à la consolidation de la paix, à la reconstruction et au développement post-conflit et au maintien de la paix.

Nous réaffirmons notre engagement à faciliter le tourisme bilatéral entre les pays africains et la Fédération de Russie, à participer aux forums internationaux sur le tourisme et à promouvoir auprès du public les possibilités touristiques de nos pays.

Nous confirmons l'intensification des efforts visant à améliorer les capacités et les systèmes nationaux de santé publique en Afrique, notamment par le transfert de technologies, le renforcement de la prévention, de la préparation et de la réponse aux pandémies en Afrique, avec un accès équitable aux services de santé, à des médicaments et vaccins vitaux sûrs, efficaces, de qualité et à prix abordable, à l'équipement médical et à la formation des professionnels de la santé africains, ainsi que le transfert de technologies et de savoir-faire pour la fabrication et le financement au niveau régional, notamment à travers le Fonds africain de lutte contre les épidémies.

Nous apprécions hautement la coopération visant à assurer le bien-être sanitaire et épidémiologique de la population des pays africains et leur résistance aux situations d'urgence, y compris les flambées des maladies infectieuses dangereuses, l'amélioration de l'infrastructure des laboratoires, la mise en œuvre de recherches conjointes et la formation de spécialistes des organismes compétents. Nous saluons la Première conférence conjointe russo-africaine sur la lutte contre

les maladies infectieuses, organisée par la Fédération de Russie à Kampala (République d'Ouganda) du 17 au 19 avril 2024.

Nous confirmons notre détermination à coopérer en vue de définir les contours d'un espace commun de l'information au sein duquel la liberté de la diffusion et l'accès à des matériels fiables et factuels seront garantis. Nous reconnaissons l'importance des efforts conjoints visant à promouvoir la diffusion des informations qui contribuent à renforcer la paix internationale et la compréhension mutuelle, à développer les relations amicales entre les États et à promouvoir les valeurs spirituelles et morales traditionnelles en tant que force unificatrice de l'humanité.

Nous nous félicitons du renforcement des liens entre les médias russes et africains, de l'ouverture des bureaux de médias russes sur le continent africain et de la mise en œuvre de programmes de formation appropriés pour les journalistes.

Nous sommes conscients de la nécessité du renforcement des capacités des jeunes en ce qui concerne l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le système de volontariat et la promotion des échanges culturels et sportifs entre les jeunes.

### **Coopération dans le domaine de la protection de l'environnement et du climat**

Nous préconisons d'intensifier les efforts pour consolider les approches aux questions environnementales et climatiques internationales sur les plateformes spécialisées de l'ONU, pour empêcher la politisation des activités dans ces domaines et pour garantir le droit de chaque État à déterminer les meilleurs outils et mécanismes pour une gestion durable de l'environnement dans un délai adapté aux circonstances nationales.

Nous réaffirmons notre disponibilité à élaborer un système de régulation du carbone mutuellement acceptable, équitable et transparent. Nous saluons et soutenons pleinement les décisions de la 28 session de la Conférence des États Parties à la Convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques.

Dans le même temps, nous appelons à la promotion d'une coopération internationale relative au changement climatique basée sur les principes de

responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives, sur les intérêts nationaux et les spécificités de chaque pays, ainsi que sur les principes de neutralité technologique, d'accès non discriminatoire à un financement approprié, d'accès et de transfert des technologies énergétiques sans entrave et de participation à la recherche et au développement de ces technologies.

Nous soulignons l'importance de fournir des moyens de mise en œuvre par le biais d'un soutien financier, d'un transfert de technologies, d'un développement et d'un renforcement des capacités des États africains, ainsi que de fixer un nouvel objectif collectif quantifié en matière de financement climatique lors de la 29<sup>e</sup> session de la Conférence des Etats Parties à la Convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques (Bakou, du 11 au 22 novembre 2024). L'objectif de financement doit refléter les besoins et les priorités des pays en développement. Les bases de subventions et les financements hautement concessionnels doivent être orientés vers l'adaptation et les pertes et dommages en tant qu'instruments de financement climatique nécessaires pour soutenir l'ambition des pays en développement.

Nous réaffirmons notre engagement à travailler ensemble pour contrer les tentatives de certains États d'utiliser les questions environnementales et climatiques pour imposer des barrières tarifaires et non tarifaires supplémentaires aux importations en provenance du Sud, ainsi qu'un programme accéléré de transition vers l'énergie « verte » et d'autres mesures qui affaiblissent le potentiel économique et industriel des pays en développement.

Nous réaffirmons l'importance de la conservation de la biodiversité et nous soulignons la nécessité de renforcer les capacités, de développer les technologies innovantes et la coopération internationale pour progresser dans ce domaine.

Nous renouvelons notre engagement à renforcer l'action mondiale pour lutter contre la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse, pour améliorer la résilience des populations et des écosystèmes, pour favoriser l'accès à l'eau afin de promouvoir le développement social et économique et l'éradication de la pauvreté.

Nous appelons au renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre la pollution plastique en respectant les circonstances nationales spécifiques de chaque pays.

\*\*\*

Les ministres des Affaires étrangères de la Fédération de Russie et des États africains reconnus par les Nations Unies, les dirigeants de la Commission de l'Union africaine et des organes exécutifs des organisations d'intégration majeures de l'Afrique, ainsi que leurs représentants, qui ont participé à la première Conférence ministérielle du Forum de partenariat Russie – Afrique, expriment leur détermination à poursuivre leur travail commun en vue d'approfondir la coopération et d'assurer le bon déroulement du troisième sommet Russie – Afrique qui se tiendra en 2026.